



Offre actuelle : courtage gratuit sur [Binck](#)

Depuis le 15 octobre et jusqu'au 30 novembre 2012, les clients de Binck.fr bénéficient de courtage gratuit. En effet, cet acteur de la bourse en ligne rembourse à tous ses clients les frais de courtage sur les Certificats Leverage et Short émis par Société Générale. Les investisseurs pourront passer jusqu'à 30 ordres gratuitement, pour les ordres supérieurs à 500€ et inférieurs ou égaux à 5.000€. Les Certificats Leverage et Short ont pour objectif d'amplifier avec un levier les variations quotidiennes, à la hausse comme à la baisse, d'un sous-jacent (indice CAC 40, actions et plusieurs autres classes d'actifs). La stratégie est renouvelée chaque jour et systématiquement.